

## REGLEMENTANT LA CIRCULATION BOULEVARD DES DUNES

Le Maire de Saint-Jacut-de-la-Mer,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2542-2 du CGCT,

Vu les articles L.511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article R610-5 du Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Vu le courrier présenté par l'entreprise BUET Environnement en date du 28 juillet 2021 nous demandant l'autorisation de modifier la circulation sur le boulevard des Dunes afin de réaliser des travaux d'abattage d'un arbre,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation boulevard des Dunes pendant la durée de ces travaux,

### ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite sauf riverians, boulevard des Dunes, du lundi 06 septembre 2021 à 8h00 au mardi 07 septembre 2021 à 19h00.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la Rue de Dinan et par la Rue de la Gare.

Article 3 : Les piétons pourront circuler sur le trottoir situé en face de la propriété.

Article 4 : Les dispositions de l'article 1 d'exploitation de la circulation cesseront à la fin des travaux, concrétisées par la levée de la signalisation et la remise en l'état des lieux.

Article 5 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise et par le service technique de la commune.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer.

Article 8 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 9 : Monsieur le Maire, l'agent de police municipale, le responsable des services techniques de la commune et Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de BEAUSSAIS-SUR-MER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ST-JACUT-DE-LA-MER, le 09 aout 2021

Le Maire,  
Jean-Luc PITHOIS

